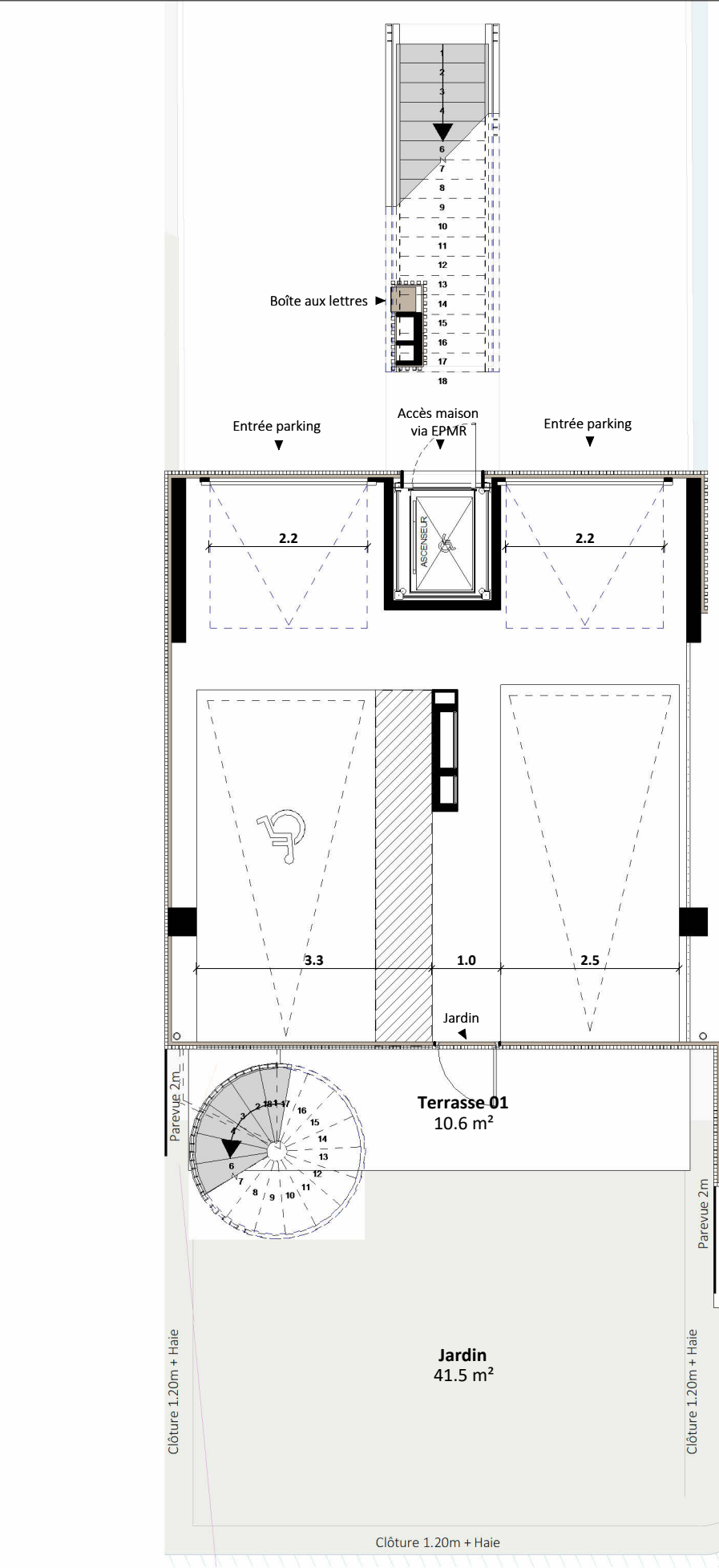
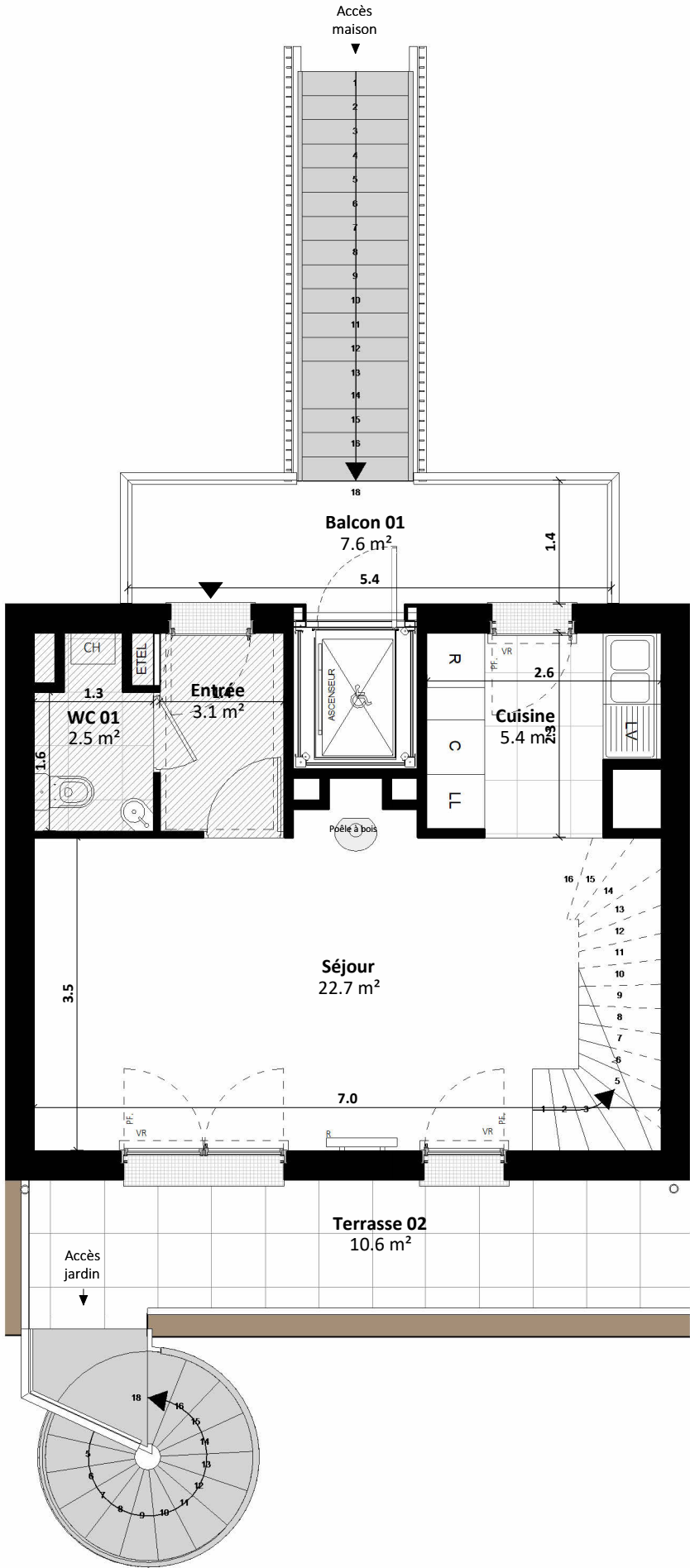




PLAN RDC - Ech. 1:80e

NOTA :
Le présent document exprime la figure et les dispositions générales du logement. Les dimensions et les surfaces peuvent varier en fonction des nécessités techniques ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, allèges, faux plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations ne sont pas représentées. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les gabarits des pièces répondent aux dispositions réglementaires. Le mobilier et les équipements électroménagers ne sont pas fournis et sont représentés à titre indicatif, sauf le meuble vasque de SDB/SDE. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art 4.1). La surface des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.



PLAN R+1



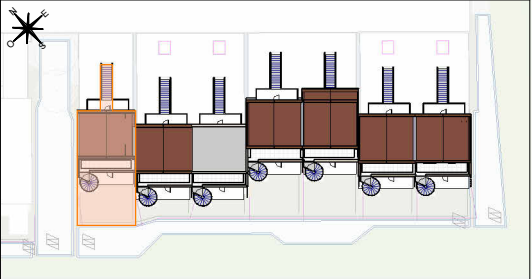
LE DOMAINE
d'Eugénie

Avenue Guillaume le conquérant - 14390 CABOURG

Maison

M19

T4



Entrée	3.1 m²
Séjour	22.7 m²
Cuisine	5.4 m²
WC 01	2.5 m²
Chambre 01	12.2 m²
Chambre 02	11.1 m²
Salle d'eau	5.2 m²
Dégagement	4.2 m²
Dressing	6.2 m²
Chambre 03	11.3 m²
Salle de bain	3.9 m²
WC 02	0.8 m²
Dégagement	1.8 m²
Rangement	0.8 m²
SURFACE HABITABLE TOTALE	91.3 m²
SURFACE AU SOL TOTALE	97.7 m²

Terrasse 01	10.6 m²
Jardin	41.5 m²
Terrasse 02	10.6 m²
Balcon 01	7.6 m²
SURFACE EXTERIEURE TOTALE	70.2 m²

VERSION NON PMR

LÉGENDE			
ÉLÉMENTS DE CUISINE :			
LL	LAVE LINGE	C	BLOC CUISSON
LV	LAVE VAISSELLE	R	RÉFRIGÉRATEUR
PF	PORTE FENÊTRE	ETEL	TABLEAU ÉLECTRIQUE
F	FENÊTRE	PL	PLACARD
VR	VOLET ROULANT	SS	SÈCHE-SERVETTE
GC	GARDE-CORPS	R	RADIATEUR
CH	CHAUDIERE INDIVIDUELLE GAZ		
FAUX PLAFOND SOFFITE (2.20 min.)		POELE A BOIS	

B&C

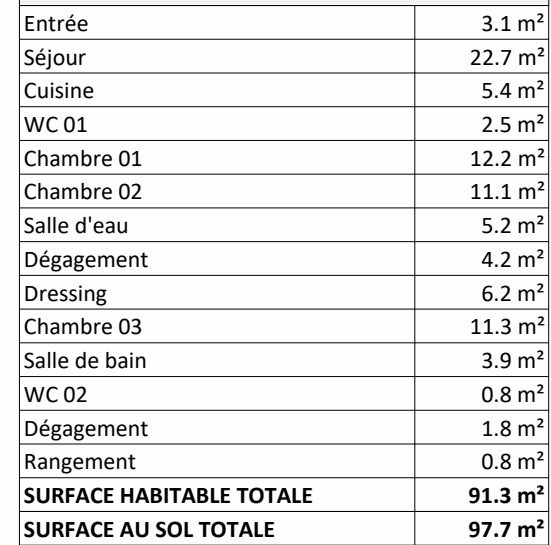
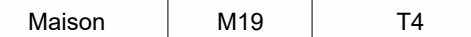
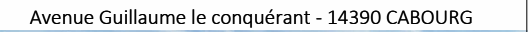
B&C FRANCE

89 Avenue Victor Hugo

75116 Paris

00.51m

30/04/2026

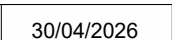


Terrasse 01	10.6 m ²
Jardin	41.5 m ²
Terrasse 02	10.6 m ²
Balcon 01	7.6 m ²
SURFACE EXTERIEURE TOTALE	70.2 m²

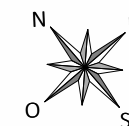
VERSION NON PMR

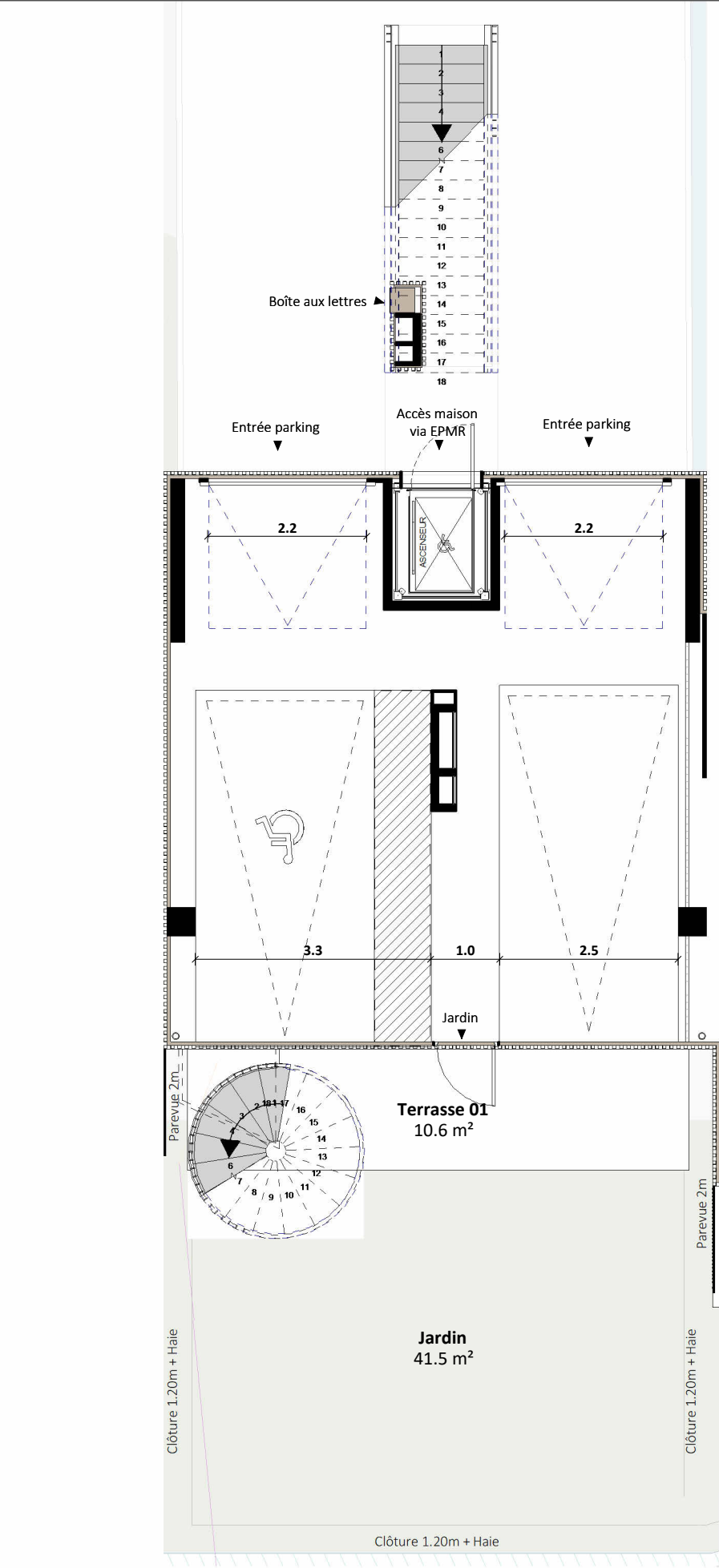
ÉLÉMENTS DE CUISINE :

LL	LAVE LINGE	C	BLOC CUISSON
LV	LAVE VAISSELLE	R	RÉFRIGÉRATEUR
PF	PORTE FENÊTRE	ETEL	TABEAU ÉLECTRIQUE
F	FENÊTRE	PL	PLACARD
VR	VOLET ROULANT		SÈCHE-SERViette
GC	GARDE-CORPS	R	RADIATEUR
	CAILLEBOTIS	CH	CHAUDIÈRE INDIVIDUELLE GAZ
	FAUX PLAFOND SOFFITE (2.20 min.)		POELE A BOIS



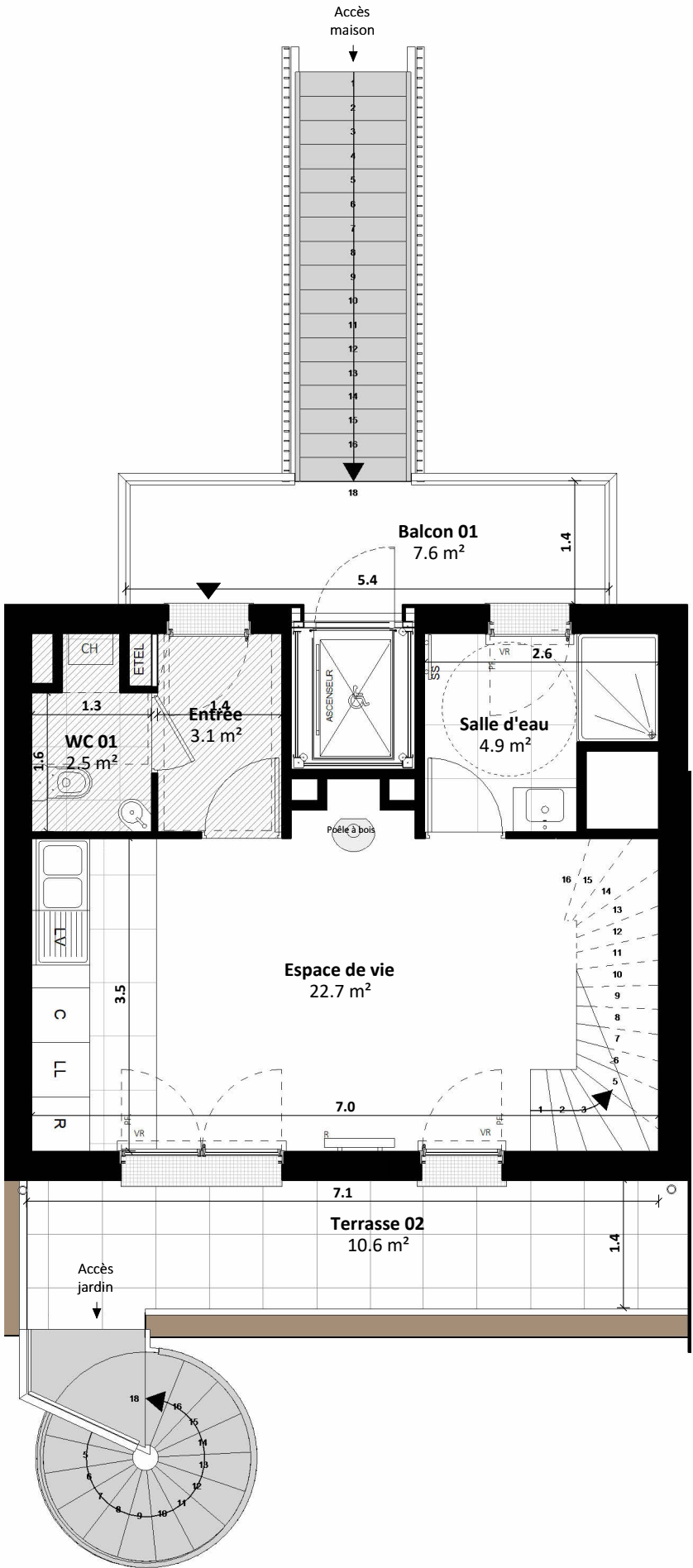
Le présent document exprime la figure et les dispositions générales du logement. Les dimensions et les surfaces peuvent varier en fonction des nécessités techniques ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, allèges, faux plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations ne sont pas représentées. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les gabarits des pièces répondent aux dispositions réglementaires. Le mobilier et les équipements électroménagers ne sont pas fournis et sont représentés à titre indicatif, sauf le meuble vasque de SDB/SDE. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art 4.1). La surface des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.





PLAN RDC - Ech. 1:80e

NOTA :
Le présent document exprime la figure et les dispositions générales du logement. Les dimensions et les surfaces peuvent varier en fonction des nécessités techniques ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, allèges, faux plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations ne sont pas représentées. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les gabarits des pièces répondent aux dispositions réglementaires. Le mobilier et les équipements électroménagers ne sont pas fournis et sont représentés à titre indicatif, sauf le meuble vasque de SDB/SDE. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art 4.1). La surface des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.



PLAN R+1



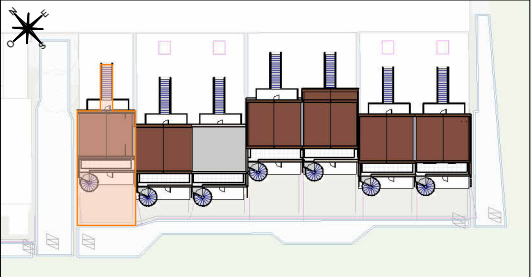
LE DOMAINE
d'Eugénie

Avenue Guillaume le conquérant - 14390 CABOURG

Maison

M19

T4



Entrée	3.1 m²
Espace de vie	22.7 m²
Salle d'eau	4.9 m²
WC 01	2.5 m²
Chambre 01	12.2 m²
Chambre 02	10.9 m²
Salle d'eau	5.2 m²
Dégagement	4.2 m²
Chambre 03	11.3 m²
Salle de bain	3.9 m²
Dressing	6.2 m²
Rangement	0.7 m²
Dégagement	1.8 m²
WC 02	0.8 m²
SURFACE HABITABLE TOTALE	90.5 m²
SURFACE AU SOL TOTALE	96.4 m²

Terrasse 01	10.6 m²
Jardin	41.5 m²
Terrasse 02	10.6 m²
Balcon 01	7.6 m²
SURFACE EXTERIEURE TOTALE	70.2 m²

VERSION PMR

LÉGENDE			
ÉLÉMENTS DE CUISINE :			
LL	LAVE LINGE	C	BLOC CUISSON
LV	LAVE VAISSELLE	R	RÉFRIGÉRATEUR
PF	PORTE FENÊTRE	ETEL	TABLEAU ÉLECTRIQUE
F	FENÊTRE	PL	PLACARD
VR	VOLET ROULANT	SS	SÈCHE-SERVETTE
GC	GARDE-CORPS	R	RADIATEUR
CB	CAILLEBOTIS	CH	CHAUDIÈRE INDIVIDUELLE GAZ
FP	FAUX PLAFOND SOFFITE (2.20 min.)	POE	POELE A BOIS

B&C

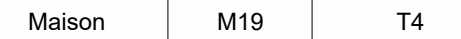
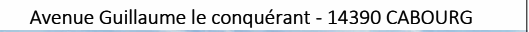
B&C FRANCE

89 Avenue Victor Hugo

75116 Paris

00.51m

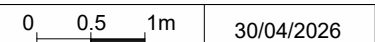
30/04/2026



Terrasse 01	10.6 m ²
Jardin	41.5 m ²
Terrasse 02	10.6 m ²
Balcon 01	7.6 m ²
SURFACE EXTERIEURE TOTALE	70.2 m²

VERSION PMR

LÉGENDE			
<u>ÉLÉMENTS DE CUISINE :</u>			
LL	LAVE LINGE	C	BLOC CUISSON
LV	LAVE VAISSELLE	R	RÉFRIGÉRATEUR
PF	PORTE FENÊTRE	ETEL	TABEAU ÉLECTRIQUE
F	FENÊTRE	PL	PLACARD
VR	VOLET ROULANT		SÈCHE-SERVETTE
GC	GARDE-CORPS	R	RADIATEUR
	CAILLEBOTIS	CH	CHAUDIÈRE INDIVIDUELLE GAZ
	FAUX PLAFOND SOFFITE (2.20 min.)		POÊLE À BOIS



Le présent document exprime la figure et les dispositions générales du logement. Les dimensions et les surfaces peuvent varier en fonction des nécessités techniques ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, allèges, faux plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations ne sont pas représentées. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les gabarits des pièces répondent aux dispositions réglementaires. Le mobilier et les équipements électroménagers ne sont pas fournis et sont représentés à titre indicatif, sauf le meuble vasque de SDB/SDE. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art 4.1). La surface des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.

